



« Vous êtes chargé (é) des missions liées au Développement Durable à la Mairie de Toulouse. Votre responsable vient de vous parler d'une start'up toulousaine « La Boucle Verte » qui a reçu le prix des jeunes entrepreneurs avec un projet innovant lié au recyclage des déchets.

Il vous demande de réfléchir à la question suivante :

La valeur créée par la Boucle Verte se limite-t-elle à la réalisation d'un profit ?

En effet, dans le cadre de la journée mondiale du recyclage, il souhaiterait sensibiliser mais aussi accompagner la transition verte des entreprises toulousaines en leur proposant des pistes de réflexion afin de faire évoluer les comportements et les pratiques sans pour autant renoncer à la performance.

Il vous demande de réaliser une présentation mentionnant les points suivants :

- **Le parcours de la Boucle Verte et de son jeune dirigeant,**
- **Les enjeux du recyclage,**
- **Sa capacité à générer pour l'entreprise différents types de valeur en relation avec les attentes des différents acteurs**

ANNEXES

| Annexes | Titres | Pages |
|-----------|---|-------|
| Annexe 1 | Présentation de La Boucle Verte | 4 |
| Annexe 2 | Le média de l'économie circulaire | 4 |
| Annexe 3 | Toulouse : une entreprise crée un récupérateur de canettes gratuit | 4 |
| Annexe 4 | La Boucle Verte : quelques chiffres | 5 |
| Annexe 5 | La Bouche Verte sur BFM Business | 5 |
| Annexe 6 | Le CAN'IVOR | 6 |
| Annexe 7 | Un bon début | 7 |
| Annexe 8 | Le recyclage, un enjeu stratégique pour l'économie | 7 |
| Annexe 9 | Le tri n'est pas un petit geste : son impact est bien plus vaste qu'il n'y paraît | 8-9 |
| Annexe 10 | Charles Dauzet : Président fondateur de la Boucle verte - Linked'in | 9 |
| Annexe 11 | Au fait, c'est quoi une start-up ? | 10 |
| Annexe 12 | Entrepreneur pétillant | 10-11 |
| Annexe 13 | Le recyclage : vecteur de compétitivité économique | 11 |
| Annexe 14 | L'économie circulaire et ses enjeux | 12 |
| Annexe 15 | Le recyclage des canettes en France | 12 |
| Annexe 16 | Un concurrent : Elise | 13 |
| Annexe 17 | Les états financiers d'un concurrents : Les joyeux recycleurs | 13-17 |
| Annexe 18 | Economie circulaire : Définition | 18 |
| Annexe 19 | L'économie circulaire = 800 000 emplois en France | 19 |
| Annexe 20 | L'économie circulaire = combien d'emplois ? | 19-20 |
| Annexe 21 | Qu'est-ce qu'une entreprise solidaire et comment la reconnaître ? | 20-21 |
| Annexe 22 | ESS : Qu'est-ce que l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » ? | 22 |
| Annexe 23 | Vidéo : « 2mn pour comprendre la RSE » | 22 |
| Annexe 24 | Transitions énergétiques : quelles aides pour les entreprises ? | 22-23 |

| | | |
|-----------|---|-------|
| Annexe 25 | Comprendre le marketing responsable | 23-24 |
| Annexe 26 | Business model et économie circulaire | 25-26 |
| Annexe 27 | Affiche : « La communication digitale éco-responsable » | 27 |

Annexe 1 : La Boucle Verte

www.clubdelacom.fr/on-aime/le-club-de-la-com-partenaire-de-la-boucle-verte.html

Toute jeune start-up toulousaine, La Boucle verte propose un nouveau concept d'espace publicitaire et de valorisation des déchets. En effet, **Charles Dauzet**, son fondateur, a créé un collecteur de canettes en aluminium, à partir de bidons d'huile recyclés, à destination de la restauration rapide où de nombreuses canettes finissent à la poubelle chaque jour.

Mais l'objectif du **Can'ivor** (nom donné au collecteur) est double : il sert à la fois à sensibiliser les consommateurs et améliorer le recyclage des canettes, mais aussi à servir de support de communication.

Chaque Can'ivor propose ainsi un espace d'affichage publicitaire à destination des annonceurs afin de valoriser l'espace de son collecteur et la grande visibilité qu'il apporte par son positionnement dans les espaces de forts passages.

Annexe 2 - Le média de l'économie circulaire (19/03/2019)

<https://www.youtube.com/watch?v=n306emV4JSU>



Le média de l'économie circulaire - La Boucle Verte

2 860 vues · 19 mars 2019

👍 53 🗨️ 0 ➦ PARTAGER 📁 ENREGISTRER ⋮

Annexe 3 : Toulouse : une entreprise crée un récupérateur de canettes gratuit (10/05/2019)

<https://www.youtube.com/watch?v=zeLvccCLMzM>



Annexe 4 : La Boucle Verte, quelques chiffres

<https://www.economiecirculaire.org/initiative/h/la-boucle-verte-le-media-recycleur.html>

2018 :

- Création le 1/10/2018
- Enregistrée à l'INSEE depuis le 01 10 2018
- Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique
- Capital social : 1000 €
- Effectif : De 0 à 9 employés
- Implantation de 100 collecteurs à Toulouse = 1 tonne de canettes recyclées par / mois
- Embauche d'une personne à plein temps
- 50 000€ de CA

2019 :

- Développement de l'activité à Bordeaux
- Collecte des bouteilles PET
- Remplacer les sacs poubelles de nos collecteurs par des doublures rigides nettoyables
- Utiliser un véhicule électrique muni d'un compacteur de déchets pour collecter plus, en polluant moins
- Embauche de 2 personnes supplémentaires (1 temps partiel et 1 temps complet)

Annexe 5 : La Boucle verte sur BFM Business (20/01/2019)

https://www.youtube.com/watch?v=VGWO_x0s-gl



Annexe 6 - Le CAN'IVOR

<https://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/36405/canivor-recuperateurs-canettes-toulouse>
Par Claire Villard publié le 20/06/2018



Les can'ivor : des récupérateurs de canettes inventés par des Toulousains

Autour de la place du Capitole, à Toulouse, une trentaine de fast-foods, points chauds et autres boulangeries possèdent désormais leur can'ivor. Il s'agit tout simplement de **récupérateurs dédiés aux canettes en métal, grandes oubliées du recyclage domestique**.

Leur spécificité ? Elles sont aussi un support de communication. Charles Dauzet, fondateur de l'entreprise **La Boucle verte**, a voulu joindre l'utile à l'écolo. Les frais de réalisation des Can'ivor, de mise en place et d'entretien sont entièrement financés par les campagnes publicitaires présentes dessus. Mais attention, pas n'importe quelles pubs non plus. Arthur a rejoint le jeune entrepreneur il y a quelques mois et travaille notamment à démarcher des annonceurs potentiels. "*Nous recherchons des entreprises qui partagent nos valeurs ou veulent mettre en avant leur politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises)*", explique le jeune homme qui défend une "*communication responsable*".

Les contenants, également issus du recyclage

Les vieux bidons d'huile qui servent à la fabrication des Can'ivor sont récupérés chez les garagistes. "*Ils en ont à la pelle et ne savent pas quoi en faire : finalement, ça arrange donc tout le monde !*", commente Arthur. Pour les commerces, l'installation d'un tel récupérateur est entièrement gratuite et Charles et Arthur s'occupent de l'entretien et de la collecte. Ils effectuent leur tournée deux fois par semaine. De forme semi-circulaire, les récupérateurs prennent peu de place et s'intègrent parfaitement dans les petits espaces, pour un encombrement minimal. Ils sont stratégiquement disposés à côté des poubelles standard afin que le client évite de jeter sa canette au tout venant. "*Nous visons aussi les espaces de coworking, le CROUS de Toulouse, les lieux étudiants, pour diversifier le plus possible les lieux de collecte*".



Charles Dauzet, fondateur de La Boucle verte, fabrique sa "can'ivor"

<https://www.up-inspirer.fr/38896-sensibilise-tri-canettes>

Annexe 7 : Un bon début

<https://www.bioalaune.com/fr/actualite-bio/36405/canivor-recuperateurs-canettes-toulouse>
Par Claire Villard publié le 20/06/2018

100000 canettes déjà transformées

L'objectif de la fin de l'année est fixé à 150 collecteurs, et les résultats sont encourageants. La Boucle verte fait parler d'elle et l'aspect pédagogique de sa démarche est apprécié. La signalétique des canivor intrigue, et ça fonctionne : *"L'idée est de créer un véritable impact chez les usagers. C'est la raison pour laquelle figure un encart sur les collecteurs, où nous donnons quelques chiffres pour sensibiliser le public : par exemple, avec 670 canettes, on peut fabriquer un cadre de vélo !"*

La Boucle verte a déjà pu transformer quelque 100000 petites boîtes métalliques. Un bon début pour l'entreprise qui a tout juste un an. *"Nous sommes déjà en contact avec d'autres villes qui sont intéressées par la proposition"*, sourit le jeune homme. Avec les 5 milliards de canettes consommées en France chaque année, soit quatre fois plus qu'il y a vingt ans, leur "média à impact positif" aurait en effet bien besoin de faire des petits, et rapidement.

Annexe 8 - Le recyclage, un enjeu stratégique pour l'économie

www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/valorisation-matiere/dossier/recyclage/recyclage-enjeu-strategique-leconomie - Mis à jour le 23/04/2019

Au cœur de l'économie circulaire, le recyclage est le principal contributeur à l'économie de matière et à la diminution de la pression sur les matières non renouvelables.

► **Les principes du recyclage**

Le recyclage permet d'éviter le gaspillage de ressources naturelles et d'énergie, de sécuriser l'approvisionnement de l'industrie en matières premières, de diminuer ses impacts environnementaux. L'incorporation d'une Matière première de recyclage (MPR) vierge permet

- une moindre consommation d'énergie, d'eau ;
- une moindre émission de CO₂.



Le recyclage permet d'éviter chaque année en France l'équivalent de 20 millions de tonnes d'éq CO₂. Il constitue une vraie réponse face à :

- la production industrielle du fait des politiques de gestion des déchets : objectifs de recyclage, développement des filières à Responsabilité élargie du producteur (REP) ;
- la demande croissante de matière ;
- les contraintes environnementales et économiques.

Cette évolution a conduit à l'industrialisation du recyclage telle que nous la connaissons aujourd'hui dans une dynamique poussée par l'économie circulaire.

► **Les acteurs du recyclage des déchets**

Les acteurs du recyclage des déchets sont confrontés à de multiples défis, les produits sont constitués de différentes matières souvent présentes en très faible quantités. D'autre part, les acheteurs industriels sont de plus en plus exigeants sur la qualité des matières premières de recyclage (MPR).

Face à cette dispersion des matières et aux exigences des utilisateurs des MPR, d'importants progrès ont été réalisés, en particulier dans le domaine de la préparation et du tri des déchets avec l'introduction de plus en plus importante des technologies de tri optique automatisé.

Annexe 9 - Le tri n'est pas qu'un petit geste : son impact est bien plus vaste qu'il n'y paraît

www.ecoemballages.fr/grand-public/le-petit-geste-aux-grands-effets

Trier, c'est préserver nos ressources naturelles

Les matériaux tels que l'aluminium, l'acier, le plastique ou le verre sont fabriqués à partir de ressources naturelles. En triant vos emballages, vous avez la garantie qu'ils seront effectivement recyclés, économisant ainsi des ressources naturelles.

Grâce au geste de tri des Français, plus de 40 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclés depuis 1993. Des tonnes de nouvelles matières premières ont réintégré un circuit de production, ce qui a permis de préserver les ressources non renouvelables ou en voie de raréfaction. Par exemple une tonne de canettes d'aluminium recyclée permet d'éviter l'extraction de deux tonnes de bauxite et une tonne de plastique recyclée permet d'économiser 650 kg de pétrole brut.

Trier, c'est limiter les émissions de gaz à effet de serre

L'émission moyenne de gaz à effet de serre est de 1,68 tonne par an et par habitant. Grâce au tri et au recyclage, vous pouvez réduire ces émissions.

Quelques exemples :

- 1 tonne d'acier recyclée = 1,78 tonne eq. CO2 économisée
- 1 tonne d'aluminium recyclée = 6,89 tonne eq. CO2 économisés
- 1 tonne de papier-carton recyclée = 0,04 tonne eq. CO2 économisée
- 1 tonne de briques alimentaires recyclée = 0,13 tonne eq. CO2 économisée
- 1 tonne de bouteilles et flacons en plastique PET (plastique transparent) recyclée = 2,29 tonne eq. CO2 économisés
- 1 tonne de bouteilles et flacons en plastique PEHD (plastique opaque) = 1,53 tonne eq. CO2 économisée
- 1 tonne de verre recyclée = 0,46 tonne eq. CO2 économisée

Trier, c'est économiser de l'énergie

Produire de nouvelles matières premières à partir de déchets d'emballages ménagers permet d'économiser de l'énergie. En effet, extraire des matières premières nécessite plus d'énergie que celle utilisée lors du recyclage. Ainsi refondre des cannettes d'aluminium nécessite 95% d'énergie en moins que d'extraire ce métal à partir de minerai en première production.



(Cliquez sur l'image pour utiliser l'éco-calculatrice)

À l'aide de notre éco-calculatrice, indiquez le nombre d'emballages que vous triez chaque semaine et découvrez instantanément les bénéfices environnementaux de votre geste.

Trier, c'est aussi soutenir l'économie et l'emploi localement

Depuis 1992, la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ont permis la création de 28 000 emplois directs (Etude Ernst et Young 2007). En 2012, 88% des matériaux triés ont été recyclés en France et 9% l'ont été en Europe, majoritairement dans des pays limitrophes.

Annexe 10 - Charles Dauzet, Fondateur de la Boucle Verte



LinkedIn Réseau Charles Dauzet

Charles Dauzet
Fondateur de La Boucle Verte et MadCow
Toulouse, Midi-Pyrénées, France · +500 relations

Inscrivez-vous pour entrer en relation

La Boucle Verte
Toulouse Business School
Sites web

Expérience



Président et fondateur

La Boucle Verte

oct. 2016 – Aujourd'hui · 3 ans 3 mois

Région de Toulouse, France

La Boucle Verte est une start-up toulousaine qui développe des concepts d'économie circulaire en ville afin d'augmenter la part de déchets recyclés et éviter leur incinération.

Pour cela, nous avons créé une gamme de collecteurs d'emballages, de verre et de mégots qui permet de maximiser la qualité du tri sélectif tout en s'adaptant parfaitement aux lieux dans lesquels ils se trouvent. Ces collecteurs ne sont pas des poubelles ! Ils sont éco-conçus, modernes et personnalisables. Leur...

Annexe 11 - AU FAIT, C'EST QUOI UNE START-UP ?

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/au-fait-c-est-quoi-une-start-up-1063221>

Ingrid de Chevigny MIS À JOUR LE 11/08/2015

Pas un jour ne passe sans que l'on entende parler de « start-up »... mais au fait, sait-on vraiment ce qu'est une start-up ?

Les start-up déchaînent les passions. Et pour cause, on les associe souvent à la multitude de success stories dont la Silicon Valley a le secret. Mais les géants Google ou Facebook, sont-ils toujours des start-up ? Et comment les différencier des autres entreprises ?

Traduit littéralement de l'anglais, le terme signifie « société qui démarre ». Et pourtant, sur toutes les entreprises qui se lancent, seule une petite fraction rentre dans cette catégorie. Par exemple, on n'aurait pas idée de qualifier de start-up la nouvelle boulangerie du coin.

Alors quels sont les critères pour désigner une start-up ? Pour Patrick Fridenson, historien des entreprises et directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (Ehess), ce n'est ni l'âge, ni la taille, ni le secteur d'activité, qui font d'une entreprise une start-up, mais les trois conditions suivantes :

- 1) la perspective d'une forte croissance,
- 2) l'usage d'une technologie nouvelle,
- 3) le besoin d'un financement massif, par des levées de fonds. C'est d'ailleurs avec l'apparition des premières sociétés de capital-risque dès 1946 que le terme a commencé à être utilisé massivement.

De même, impossible de parler de start-up sans un climat de forte incertitude : la start-up est une entreprise pionnière. « Elle est liée à une notion d'exploration », commente Patrick Fridenson, « et développe une activité sur un marché nouveau, dont le risque est très difficile à évaluer ».

Conséquence : au terme de cette phase de recherche, la start-up cesse d'être start-up. « Ce n'est finalement qu'un état temporaire de l'entreprise », explique Patrick Fridenson. Soit parce que l'activité échoue et que la start-up disparaît, soit parce qu'elle réussit, et dans ce cas, elle est absorbée par un grand groupe, ou elle devient elle-même une entreprise avec un cadre traditionnel et un modèle économique établi.

Annexe 12 - Charles Dauzet : Entrepreneur pétillant

Le Journal Toulousain - Par **Delphine Tayac** - 7 décembre 2017

En montant l'entreprise La Boucle Verte, le jeune toulousain a décidé d'installer des collecteurs de canettes dans les fast-foods toulousains. Il veut ainsi encourager les restaurateurs et leurs clients à prendre le réflexe du recyclage.



BON SENS

C'est un objet discret mais qui pourrait permettre d'économiser beaucoup d'énergie. Charles Dauzet a eu l'idée de transformer des bidons industriels en collecteurs de canettes de soda. Après les avoir coupés en deux, peints et relookés, il les installe dans les enseignes de restauration rapide du centre-ville de Toulouse. Les clients y jettent leurs canettes usagées. Puis, le jeune homme se charge de les revendre à un ferrailleur afin qu'elles soient recyclées.

ESSOR

À l'origine, un constat simple. « Aujourd'hui, les petits restaurants n'ont aucune obligation de recycler leurs déchets, les clients vidant le reste de leurs plateaux au tout-venant. Or, les canettes prennent beaucoup de place. Cela contraint les restaurateurs à changer fréquemment leurs poubelles », explique-t-il. Depuis le mois de septembre, son service gratuit a convaincu une dizaine de fast-food du centre-ville. Il finance également son activité de recyclage en commercialisant des espaces de publicité sur ses containers.

GESTE

Une façon pour l'entrepreneur d'agir pour l'environnement. « Il suffit de 60 jours pour qu'une canette usagée ait une seconde vie. Recyclable à l'infini, l'aluminium peut servir à fabriquer des cadres de vélo ou des pièces auto », énumère-t-il. Charles Dauzet récolte en moyenne 50 kilos de canettes toutes les deux semaines. « Cela permet d'économiser l'équivalent de 350 kilos de CO² », explique le jeune homme, soit un aller-retour Toulouse-Casablanca en avion.

FIBRE

«J'ai toujours été écolo», affirme-t-il. «Je suis originaire du Cantal où l'environnement est plutôt préservé. Mais en tant qu'amateur de pêche, je vois aussi sa dégradation. Ça m'a donné envie d'agir ». Son Master 2 d'entrepreneuriat à Toulouse Business School en poche, le jeune homme a décidé de se lancer.

SOUTIEN

Charles Dauzet a été suivi par le parcours Accompagnement pour le développement et la réussite en ESS (Adress), et son initiative a également reçu le prix AGIL'T Climat de Toulouse Métropole. De quoi financer le véhicule nécessaire à ses collectes et fabriquer de nouveaux collecteurs. Le jeune entrepreneur espère en installer une cinquantaine et se donne quatre mois pour évaluer la viabilité de son projet.

Annexe 13 - Le recyclage vecteur de compétitivité économique

Entreprises Occitanie – Octobre 2019

Eric Gouardes à l'Ademe :

«La démarche environnementale doit être un vecteur de compétitivité économique»



Dans la foulée des objectifs ambitieux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et la feuille de route Economie circulaire, l'Ademe en Occitanie incite les entreprises, les collectivités locales, les particuliers, à changer de paradigme pour passer d'une organisation linéaire traditionnelle basée sur l'extraction de la matière, la fabrication, la consommation et la mise en décharge vers une économie circulaire, diminuant l'impact sur les ressources et l'environnement, en valorisant les déchets. Le mouvement est lancé depuis longtemps certes, mais le cercle vertueux est loin d'être atteint.

Annexe 14 : L'économie circulaire et ses enjeux

<https://www.youtube.com/watch?v=6ox4xJlcUIs>

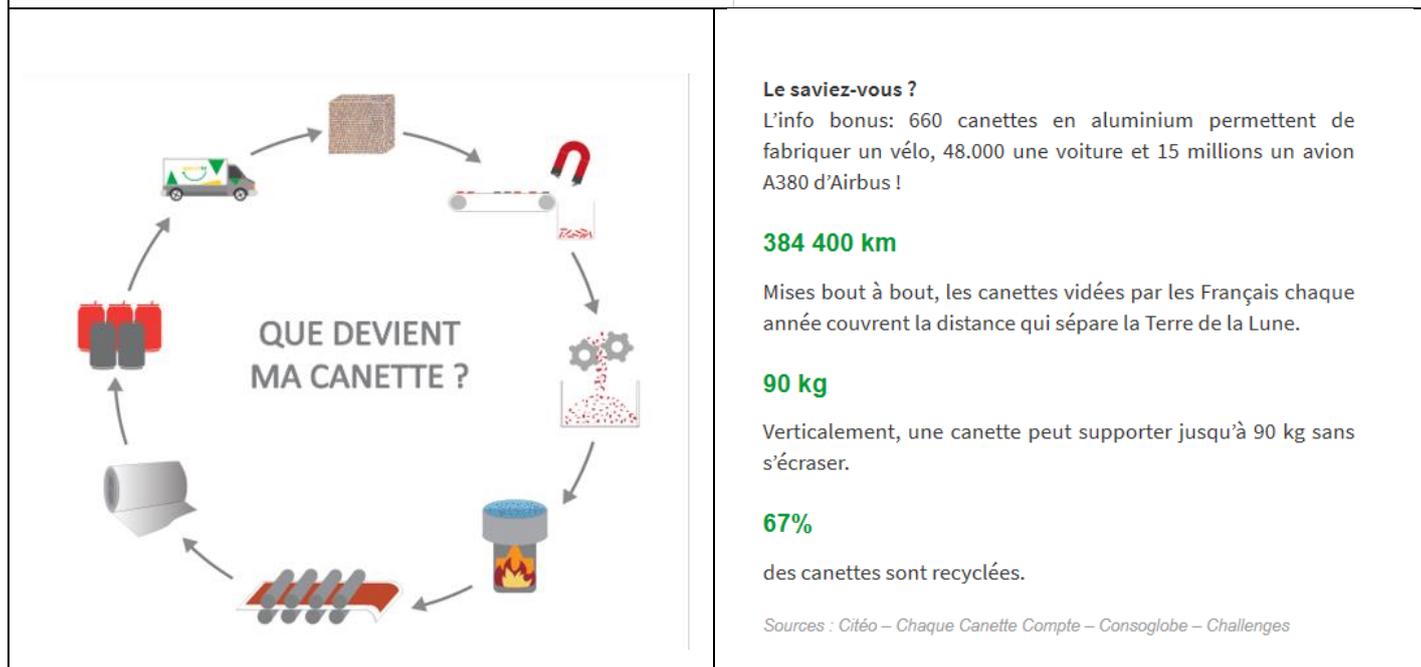


Annexe 15 - Le recyclage des canettes en France

<https://lemontri.fr/le-recyclage-des-canettes/>

Le recyclage des canettes en France

Chaque année, 250 milliards de canettes sont consommées à travers le monde. Un français en consomme en moyenne 77 par an. Les canettes sont fabriquées à partir d'aluminium ou d'acier. Quel que soit le matériau utilisé, elles sont 100% recyclables et peuvent être réutilisées à l'infini. Le cycle de recyclage des canettes est particulièrement court : en 60 jours, une canette bien triée peut faire son retour dans les rayons ! Actuellement en France, 67% des canettes sont recyclées.



Annexe 16 - Un concurrent : Elise

www.elise.com.fr



Le réseau ELISE : Le fruit de la rencontre judicieuse des préoccupations sociales et environnementales

Engagé dans une démarche pionnière et différente depuis 1997 le réseau ELISE participe activement à la Protection de l'Environnement tout en créant des emplois pérennes et locaux pour des personnes en difficulté d'insertion ou en situation de handicap.

Une idée innovante

Fondée en 1997 par Alexis Pelluault et Bruno Meura, ELISE est née de la double idée d'assurer la collecte et le recyclage des papiers de bureau et de créer une activité visant à assurer un emploi stable à des personnes en difficultés d'insertion, notamment pour cause de handicap. ELISE est le prénom de la fille de l'un des deux fondateurs de cette entreprise à vocation sociale basée à Lille, dans le nord, et née en 1997. C'est aussi l'acronyme d'Entreprise Locale d'Initiative au Service de l'Environnement.

Annexe 17 - Les états financiers d'un concurrent Les Joyeux Recycleurs

<http://entreprises.lefigaro.fr/les-joyeux-recycleurs-75/entreprise-795087261>

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : **LES JOYEUX RECYCLEURS** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * **12**

Adresse de l'entreprise **75009 PARIS** Durée de l'exercice précédent * **12**

Numéro SIRET * **7 9 5 0 8 7 2 6 1** Néant *

| | | | | Exercice N clos le | | |
|---|---|--|----------------------------|--------------------|---------|--------|
| | | | | 31/12/2016 | | |
| | | Brut | Amortissements, provisions | Net | | |
| | | 1 | 2 | 3 | | |
| Capital souscrit non appelé (I) | | AA | | | | |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | Frais d'établissement * | AB | AC | | | |
| | Frais de développement * | CX | CQ | | | |
| | Concessions, brevets et droits similaires | AF | AG | | | |
| | Fonds commercial (1) | AH | AI | | | |
| | Autres immobilisations incorporelles | AJ | AK | | | |
| | Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | AL | AM | | | |
| ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS CORPORELLES | Terrains | AN | AO | | | |
| | Constructions | AP | AQ | | | |
| | Installations techniques, matériel et outillage industriels | AR | AS | | | |
| | Autres immobilisations corporelles | AT | AU | 21 051 | 37 899 | |
| | Immobilisations en cours | AV | AW | | | |
| | Avances et acomptes | AX | AY | | | |
| IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2) | Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence | CS | CT | | | |
| | Autres participations | CU | CV | 150 | 150 | |
| | Créances rattachées à des participations | BB | BC | | | |
| | Autres titres immobilisés | BD | BE | | | |
| | Prêts | BF | BG | | | |
| | Autres immobilisations financières * | BH | BI | 13 091 | 13 091 | |
| TOTAL (II) | | BJ | BK | 21 051 | 51 140 | |
| ACTIF CIRCULANT | STOCKS * | Matières premières, approvisionnements | BL | BM | | |
| | | En cours de production de biens | BN | BO | | |
| | | En cours de production de services | BP | BQ | | |
| | | Produits intermédiaires et finis | BR | BS | | |
| | | Marchandises | BT | BU | | |
| | Avances et acomptes versés sur commandes | BV | BW | | | |
| | CRÉANCES | Clients et comptes rattachés (3)* | BX | BY | 14 580 | 14 580 |
| | | Autres créances (3) | BZ | CA | 23 111 | 23 111 |
| | DIVERS | Capital souscrit et appelé, non versé | CB | CC | | |
| | | Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) | CD | CE | 20 074 | 20 074 |
| Disponibilités | | CF | CG | 107 371 | 107 371 | |
| Comptes de régularisation | Charges constatées d'avance (3)* | CH | CI | 27 687 | 27 687 | |
| | TOTAL (III) | | CJ | CK | 192 823 | |
| | Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) | CW | | | | |
| | Primes de remboursement des obligations (V) | CM | | | | |
| Écart de conversion actif * (VI) | CN | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) | | CO | IA | 21 051 | 243 963 | |
| Rearros : (1) Dont dédit au bail : | | CP | (3) Part à plus d'un an : | | CR | |
| Classe de réserve de provisions : * | Immobilisations : | Stocks : | | Créances : | | |

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

| Désignation de l'entreprise | | LES JOYEUX RECYCLEURS | | Néant <input type="checkbox"/> * |
|--|--|---|---------|----------------------------------|
| | | Exercice N | | |
| CAPITAUX PROPRES | Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : | DA | 12 885 | |
| | Primes d'émission, de fusion, d'apport, | DB | 72 125 | |
| | Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> | DC | | |
| | Réserve légale (3) | DD | 1 289 | |
| | Réserves statutaires ou contractuelles | DE | | |
| | Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des plus-values pour finisation des œuvres <input type="text" value="BI"/> | DF | | |
| | Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> | DG | | |
| | Report à nouveau | DH | 15 745 | |
| | RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte) | DI | 27 146 | |
| | Subventions d'investissement | DJ | | |
| | Provisions réglementées * | DK | | |
| | TOTAL (I) | DL | 129 190 | |
| | Autres fonds propres | Produit des émissions de titres participatifs | DM | |
| Avances conditionnées | | DN | | |
| TOTAL (II) | | DO | | |
| Provisions pour risques et charges | Provisions pour risques | DP | | |
| | Provisions pour charges | DQ | | |
| | TOTAL (III) | DR | | |
| DETTES (4) | Emprunts obligataires convertibles | DS | | |
| | Autres emprunts obligataires | DT | | |
| | Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5) | DU | 25 412 | |
| | Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> | DV | 10 055 | |
| | Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | DW | | |
| | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | DX | 33 192 | |
| | Dettes fiscales et sociales | DY | 46 113 | |
| | Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | DZ | | |
| Compte régular. | Autres dettes | EA | | |
| | Produits constatés d'avance (4) | EB | | |
| | TOTAL (IV) | EC | 114 773 | |
| | Ecart de conversion passif * | ED | | |
| | TOTAL GÉNÉRAL (I à V) | EE | 243 963 | |
| RENVois | (1) Écart de réévaluation incorporé au capital | IB | | |
| | (2) Dont | Réserve spéciale de réévaluation (1959) | IC | |
| | | Écart de réévaluation libre | ID | |
| | | Réserve de réévaluation (1976) | IE | |
| | (3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme * | EF | | |
| (4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an | EG | | | |
| (5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP | EH | | | |

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

| | | Exercice N | | | |
|---|---|--|--|-------|----|
| | | France | Exportations et livraisons intracommunautaires | Total | |
| Designation de l'entreprise : LES JOYEUX RECYCLEURS | | Néant <input type="checkbox"/> * | | | |
| PRODUITS D'EXPLOITATION | Ventes de marchandises * | FA | FB | FC | |
| | Production vendue { biens * services * | FD | FE | FF | |
| | | FG | FH | FI | |
| | Chiffres d'affaires nets * | FJ | FK | FL | |
| | Production stockée * | | | FM | |
| | Production immobilisée * | | | FN | |
| | Subventions d'exploitation | | | FO | |
| | Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9) | | | FP | |
| | Autres produits (1) (11) | | | FQ | |
| | Total des produits d'exploitation (2) (I) | | | | FR |
| CHARGES D'EXPLOITATION | Achats de marchandises (y compris droits de douane)* | | | FS | |
| | Variation de stock (marchandises)* | | | FT | |
| | Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)* | | | FU | |
| | Variation de stock (matières premières et approvisionnements)* | | | FV | |
| | Autres achats et charges externes (3) (6 bis)* | | | FW | |
| | Impôts, taxes et versements assimilés * | | | FX | |
| | Salaires et traitements * | | | FY | |
| | Charges sociales (10) | | | FZ | |
| | DOTATIONS D'EXPLOITATION | Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions | | | GA |
| | | | | | GB |
| | | Sur actif circulant : dotations aux provisions * | | | GC |
| | Pour risques et charges : dotations aux provisions | | | GD | |
| | Autres charges (12) | | | GE | |
| | Total des charges d'exploitation (4) (II) | | | | GF |
| | 1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II) | | | | GG |
| opérations en commun | Bénéfice attribué ou perte transférée * | | (III) | GH | |
| | Perte supportée ou bénéfice transféré * | | (IV) | GI | |
| PRODUITS FINANCIERS | Produits financiers de participations (5) | | | GJ | |
| | Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5) | | | GK | |
| | Autres intérêts et produits assimilés (5) | | | GL | |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | | GM | |
| | Différences positives de change | | | GN | |
| | Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | GO | |
| Total des produits financiers (V) | | | | GP | |
| CHARGES FINANCIÈRES | Dotations financières aux amortissements et provisions * | | | GQ | |
| | Intérêts et charges assimilées (6) | | | GR | |
| | Différences négatives de change | | | GS | |
| | Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement | | | GT | |
| Total des charges financières (VI) | | | | GU | |
| 2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI) | | | | GV | |
| 3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI) | | | | GW | |

| | | | | | |
|---|--|---|--|----------------------------------|--|
| | | Désignation de l'entreprise LES JOYEUX RECYCLEURS | | Néant <input type="checkbox"/> * | |
| | | Exercice N | | | |
| PRODUITS EXCEPTIONNELS | Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | HA | 2 136 | |
| | Produits exceptionnels sur opérations en capital * | | HB | | |
| | Reprises sur provisions et transferts de charges | | HC | | |
| | Total des produits exceptionnels (7) (VII) | | HD | 2 136 | |
| CHARGES EXCEPTIONNELLES | Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis) | | HE | 900 | |
| | Charges exceptionnelles sur opérations en capital * | | HF | | |
| | Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter) | | HG | | |
| | Total des charges exceptionnelles (7) (VIII) | | HH | 900 | |
| 4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII) | | HI | 1 236 | | |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX) | | HJ | | | |
| Impôts sur les bénéfices * (X) | | HK | 4 019 | | |
| TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII) | | HL | 456 306 | | |
| TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X) | | HM | 429 159 | | |
| 5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges) | | HN | 27 146 | | |
| RENVIS | (1) | Dont produits nets partiels sur opérations à long terme | | HO | |
| | (2) | Dont | produits de locations immobilières | HY | |
| | | | produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | IG | |
| | (3) | Dont | – Crédit-bail mobilier * | HP | |
| | | | – Crédit-bail immobilier | HQ | |
| | (4) | Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous) | | IH | |
| | (5) | Dont produits concernant les entreprises liées | | IJ | |
| | (6) | Dont intérêts concernant les entreprises liées | | IK | |
| | (6bis) | Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.) | | HX | |
| | (6ter) | Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) | | RC | |
| | | Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) | | RD | |
| | (9) | Dont transferts de charges | | A1 | |
| | (10) | Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) | | A2 | |
| (11) | Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits) | | A3 | | |
| (12) | Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges) | | A4 | | |
| (13) | Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives | | A6 | | |
| | | obligatoires | A9 | | |
| (7) | Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) : | | Exercice N | | |
| | | | Charges exceptionnelles | Produits exceptionnels | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| (8) | Détail des produits et charges sur exercices antérieurs : | | Exercice N | | |
| | | | Charges antérieures | Produits antérieurs | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Annexe 18- Economie circulaire : Définition

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-circulaire>

The screenshot shows the official website of the French Ministry of Ecological and Solidarity Transition. The header includes the ministry's name and logo, along with social media icons for Facebook, Twitter, YouTube, LinkedIn, Instagram, and RSS. The navigation bar contains 'Actualités', 'Politiques publiques', and 'Ministère'. The main content area features a breadcrumb trail: 'Accueil > Politiques publiques / de A à Z > Économie circulaire et déchets > Économie circulaire > L'économie circulaire'. A sidebar on the left lists related topics such as 'L'économie circulaire dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte' and 'Un plan d'action européen ambitieux'. The main heading is 'L'économie circulaire', followed by social sharing buttons for Facebook, Twitter, LinkedIn, and Print. The date 'Le Jeudi 31 janvier 2019' is displayed. The main text defines circular economy as a model aiming for durable production and services while limiting resource consumption and waste.

L'émergence de la notion d'économie circulaire fait suite à la prise de conscience des ressources limitées de la planète et du besoin de les économiser.

Cette notion contient également l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables. L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme l'un des objectifs de la transition énergétique et écologique et comme l'un des engagements du développement durable.

La transition vers l'économie circulaire nécessite de progresser dans plusieurs domaines :

- **L'approvisionnement durable** : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux des ressources utilisées, en particulier ceux associés à leur extraction et exploitation.
- **L'éco-conception** : prendre en compte des impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie d'un produit et les intégrer dès sa conception.
- **L'écologie industrielle et territoriale** : mettre en synergie et mutualiser entre plusieurs acteurs économiques les flux de matières, d'énergie, d'eau, les infrastructures, les biens ou encore les services afin d'optimiser l'utilisation des ressources sur un territoire.
- **L'économie de la fonctionnalité** : privilégier l'usage à la possession, vendre un service plutôt qu'un bien.
- **La consommation responsable** : prendre en compte les impacts environnementaux et sociaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit dans les choix d'achat, que l'acheteur soit public ou privé.
- **L'allongement de la durée d'usage** des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, par le don, dans le cadre du réemploi et de la réutilisation.
- **L'amélioration de la prévention, de la gestion et du recyclage des déchets**, y compris en réinjectant et réutilisant les matières issues des déchets dans le cycle économique.

Annexe 19 -Economie circulaire : environ 800 000 emplois en France

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Actualités Politiques publiques Ministère

L'économie circulaire : environ 800 000 emplois en France

L'économie circulaire permet de développer de nouvelles activités et de consolider des filières industrielles. Elle permet ainsi de créer des emplois locaux, pérennes et non délocalisables.

A titre d'exemple, le développement d'activités de réparation des produits usagés, de réutilisation ou de recyclage des déchets, génère de l'ordre de 25 fois plus d'emplois que la mise en décharge de ces déchets.

Dans ce cadre, une étude de France Stratégie estime que l'économie circulaire concerne 800 000 emplois en France. S'agissant plus spécifiquement des activités liées à la gestion des déchets (qui concernent actuellement 135 000 emplois en France), on estime le gain potentiel via les mesures instituées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'emplois à 25 000 à l'horizon 2025.

[L'économie circulaire, combien d'emplois ? \(www.strategie.gouv.fr\)](#)

Annexe 20 - Economie circulaire : Combien d'emplois ?

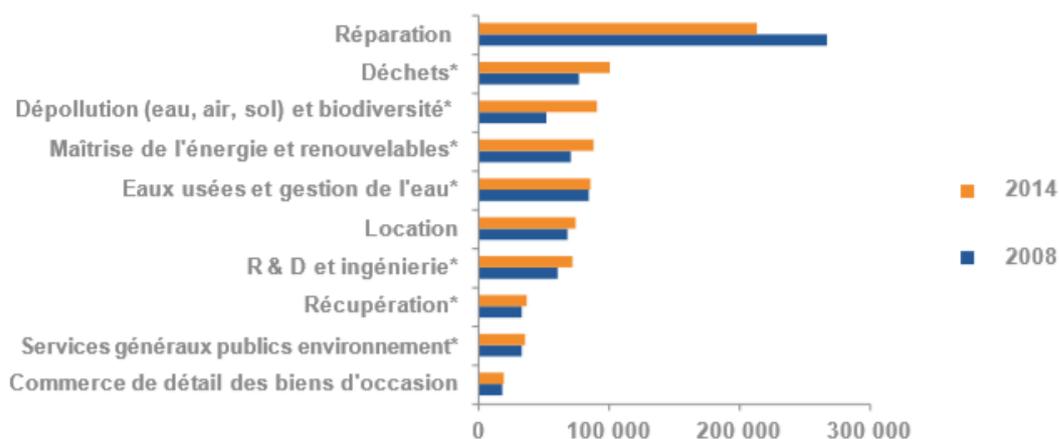
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/leconomie-circulaire-combien-demplois>



L'économie circulaire, combien d'emplois ?

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à « dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ». La Commission européenne a confirmé cet objectif dans son « Paquet économie circulaire » présenté le 2 décembre 2015.

Emploi dans l'économie circulaire, en milliers d'équivalents temps plein, 2008-2014



* Calculs SOeS : estimations d'emploi par produits. « Dépollution (eau, air, sol) et biodiversité » intègre l'agriculture biologique (réhabilitation des sols). Les déchets comprennent les déchets radioactifs. Voir Auzanneau M. (2015), *Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 : premiers résultats*, SOeS.

Champ : France entière.

Sources : enquête Emploi et comptabilité nationale de l'Insee, SOeS, estimations des auteurs

Annexe 21 - Qu'est-ce qu'une entreprise solidaire et comment la reconnaître ?

<http://www.salondessolidarites.org/quest-ce-quune-entreprise-solidaire-et-comment-la-reconnaitre/>

La loi désigne par entreprise solidaire toute entreprise qui remplit l'une des conditions suivantes :

- Le tiers des employés doivent avoir été engagés sous contrat d'insertion par l'activité économique, soit sous contrat de travail assisté, soit en contrat professionnel approfondi dans un contexte de respect des conventions d'un groupement d'employeurs. Ils doivent également bénéficier d'un suivi personnalisé pour faciliter leur accès à l'emploi ou être reconnus comme étant des travailleurs handicapés.
- **L'entreprise doit être créée sous forme de coopérative, d'association, de mutuelle, d'institution prenant des précautions pour l'avenir ou encore de société où les gouvernants/responsables sont désignés par vote des adhérents, des sociétaires ou des salariés.** Le salaire moyen des plus rémunérés de l'organisation ne doit pas excéder cinq fois le SMIC.

Par ailleurs, les organismes dont au moins 35% des actifs proviennent d'entreprises solidaires, de même que les institutions de crédit qui effectuent en majorité (80%) des prêts et investissements en faveur d'organisations solidaires sont aussi assimilés à des entreprises solidaires.

Les entreprises d'économie sociale et solidaire

Les entreprises d'économie sociale et solidaire (ESS) mettent beaucoup plus l'accent sur le service rendu, l'aide portée, l'assistance offerte que sur le bénéfice ou le profit, dans la mise en place de leurs projets économiques. Ce qui est bien paradoxal puisqu'en économie les agents économiques sont appelés à être rationnels, c'est-à-dire à maximiser leur profit et satisfaction. Mais, avec ce type d'entreprise, on assiste à tout un scénario contraire. Ils placent le



bien-être de l'humain au-devant de toutes leurs initiatives. En 2015, l'ESS représentait 10,5% de l'emploi français. L'ESS regroupe des entreprises variées qui partagent des valeurs communes :

- **Réaliser des projets économiques dans l'intérêt de tous : entreprendre collectivement et partager les bénéfices en fonction des besoins de chacun ;**
- Miser sur l'éthique dans la redistribution des profits : la majorité des bénéfices doit être reversée au sein de l'entreprise ;
- Gérer et gouverner démocratiquement en impliquant toutes les parties prenantes (les clients, les partenaires, les usagers, les bénévoles, les salariés...) ;
- **Mener des actions à utilité sociale.**

Les organisations présentes dans l'ESS sont donc les associations, les mutuelles, les fondations, les coopératives et les entreprises commerciales qui s'approprient les valeurs et règles de l'ESS (but non lucratif, gouvernance démocratique, réserves impartageables, utilité collective).

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

La RSE suggère que les entreprises s'intéressent aux problèmes environnementaux tels que le réchauffement climatique, la rareté des ressources et qu'elles adoptent des politiques de diversité en insistant sur **le respect des droits de l'homme**. En France, toutes les grandes entreprises doivent produire annuellement des rapports concernant les domaines (environnemental, social et de gouvernance) préconisés par la RSE.

Le mécénat

Le mécénat est un soutien matériel, financier ou technique que les entreprises apportent pour appuyer les activités d'intérêt général. **Elles interviennent donc sans espérer une contrepartie directe, et ce dans divers domaines : social, culture, éducation, santé, sport, environnement, recherche...** Le mécénat permet aux entreprises d'affirmer leur engouement pour les causes sociales et d'acquérir ainsi une bonne réputation.

L'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

Les entreprises engagées dans l'insertion par l'activité économique (IAE) constituent des acteurs patents de la solidarité. **L'IAE a pour but de permettre aux chômeurs ou aux personnes rencontrant des difficultés professionnelles de jouir de contrats de travail et de s'insérer facilement dans la société et dans le monde professionnel.** Certaines modalités d'accueil et d'accompagnement ont été distinguées à cet effet par la loi du 29 juillet 1998 et la loi de cohésion sociale de 2005 : la production et la vente de biens et/ou services, l'extension des activités à caractère social, le développement de certains services pour les associations ou ONG.

Annexe 22 - ESS : qu'est-ce que l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » ?

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/agrement-entreprise-solidaire-utilite-sociale-ess>

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) peuvent bénéficier d'aides et de financements spécifiques grâce à l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS). L'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » dit « agrément ESUS » s'inscrit dans le cadre de la [loi relative à l'Economie sociale et solidaire](#) de 2014 ayant pour objectif de créer un écosystème favorable au développement des entreprises solidaires. Il s'agit d'un mécanisme permettant de profiter d'une réduction d'impôt sur le revenu en cas d'investissement dans le capital d'une PME. En 2018, ce dispositif est revalorisé.

La réduction d'impôt passe de 18% à 25% des sommes engagées dans la limite d'un plafond de 50 000€ pour une personne seule et de 100 000€ pour un couple soumis à une imposition commune.

Annexe 23 - 2 Minutes pour comprendre la RSE

<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/2-minutes-pour-comprendre-la-RSE-39618>



Annexe 24 - Transition énergétique : quelles aides pour les entreprises ?

Publié le jeudi 7 septembre 2017 Par Coralie Baumard, Accroche-press' pour France Défi
<https://www.experts-et-decideurs.fr/strategie-entreprise/financement/transition-energetique-aides-entreprises/>

S'impliquer dans des démarches de développement durable ou de protection de l'environnement présente aujourd'hui bien des avantages, comme l'opportunité de réaliser des économies ou de rendre ses produits ou ses services plus performants. De nombreuses aides existent pour soutenir les entreprises faisant le choix de la transition énergétique.

Relancée par le Plan Climat présenté en juillet dernier, la transition énergétique est un projet qui concerne particulièrement les entreprises. Celles-ci disposent de plusieurs pistes pour s'engager dans la protection de l'environnement :

Une démarche environnementale

Pour accompagner les entrepreneurs dans leur démarche en faveur de la protection de l'environnement, la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance) propose aux dirigeants des prêts à long et moyen terme.

Transition énergétique : innover en respectant l'environnement

Pour les entreprises qui œuvrent à la réduction de l'impact environnemental de leurs produits : l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) finance des projets de R&D en environnement.

Maîtriser l'énergie

Mieux maîtriser sa consommation énergétique est également un moyen de faire des économies. Pour cela, le dirigeant peut en premier lieu réaliser un diagnostic environnemental ou spécialisé sur les énergies en contactant les Chambres de commerce et d'industrie.

Miser sur les transports propres

Le transport est également un point sensible de la transition énergétique, car fortement émetteur de CO₂. Les déplacements des salariés entre le domicile et le lieu de travail, le transport de matières premières et de marchandises, les déplacements commerciaux... Pour réduire leur impact, des incitations ont été mises en place sur l'utilisation de voitures hybrides et de vélos fournis aux salariés.

La réduction des déchets, une priorité du Plan Climat

Enfin, dans les prochaines mesures, la réduction des déchets, dans une logique d'économie circulaire s'appuyant sur le recyclage des matières premières, devrait être soutenue par la politique gouvernementale ainsi que l'Ademe

Annexe 25 – Comprendre le marketing responsable

<https://eco-communication.ademe.fr/marketing-responsable-quest-ce-que-cest/comprendre-le-marketing-responsable>

Le marketing responsable concerne :

- **Le marketing de produits ou services que l'on pourrait qualifier de « responsables »** c'est-à-dire des produits ou services présumés verts (sans impact sur l'environnement), **équitable** (assurant le progrès économique et social de producteurs désavantagés situés dans des pays en développement), **socialement responsables ou soutenables**.
- Tous les autres produits et services, en cherchant à **minimiser les impacts sociaux et environnementaux** associés à leur fabrication, aux usages/à leur consommation et à leur fin de vie...

Tableau comparatif du marketing conventionnel et du marketing responsable

(Source : Ademe, *Étude exploratoire sur le marketing responsable*, Septembre 2013, p.25)

| Marketing conventionnel | Marketing responsable |
|---|---|
| Pousser à la surconsommation | Challenger le consommateur |
| Répondre à la demande | Développer la demande des consommateurs pour une offre plus responsable |
| Inventer des problèmes | Répondre aux enjeux de société |
| L'intérêt pour le DD est une mode | L'intérêt pour le DD est une réalité qui va se renforcer |
| Les produits/services verts s'adressent aux écolos-bobos - ça reste une niche | Cela concerne de plus en plus de consommateurs et clients (mainstream) |
| Les produits/services verts sont forcément plus chers | Il existe d'autres moyens de rembourser les innovations |
| Les produits/services verts sont forcément moins efficaces | Ils sont de qualité équivalente voire supérieure |
| Le DD est un sujet anxiogène | Le DD, c'est vivre mieux : santé, environnement, bien-être, partage |
| Le DD comme contrainte | Le DD comme opportunité d'innovation et de différenciation |
| Mauvaise image, méfiance | Confiance restaurée, image renouvelée |
| Marketing vert en réaction | Marketing proactif |
| Créer de la valeur pour la marque | Créer de la valeur pour la marque et l'ensemble des parties prenantes |

Rôle du marketing responsable

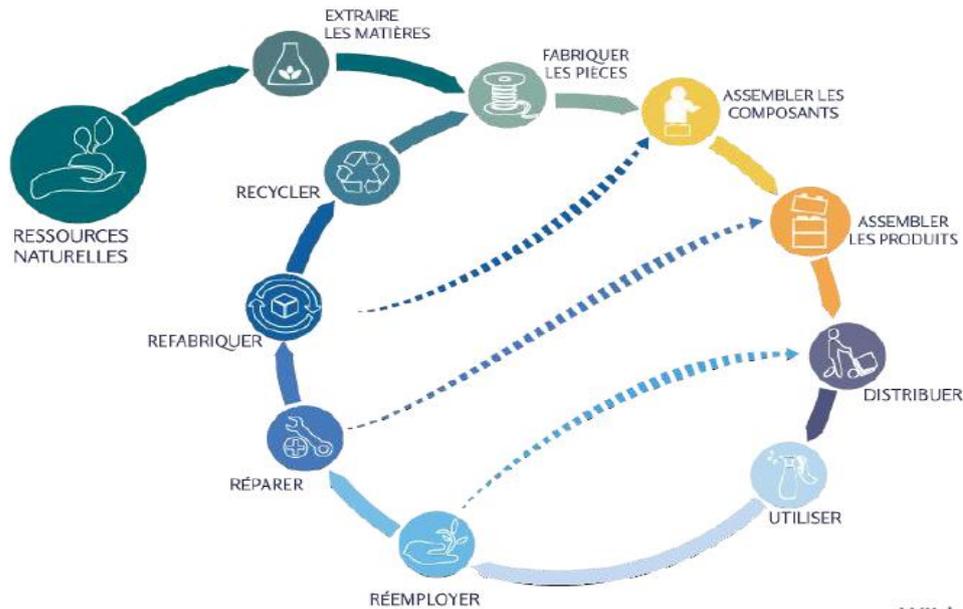
En mobilisant la créativité et la puissance de leurs équipes et outils marketing, les entreprises s'engagent à **transformer leur modèle économique pour entraîner tout leur écosystème** (investisseurs, fournisseurs, clients, partenaires, collaborateurs...).

Le développement durable devient une source d'inspiration et d'innovation technologique et sociale, avec une finalité inchangée : **créer de la valeur pour l'entreprise** (à travers l'augmentation des ventes et l'amélioration de l'image) **et pour les parties prenantes.**

Annexe 26 – Business model et économie circulaire

www.economiecirculaire.org

L'économie circulaire en un schéma



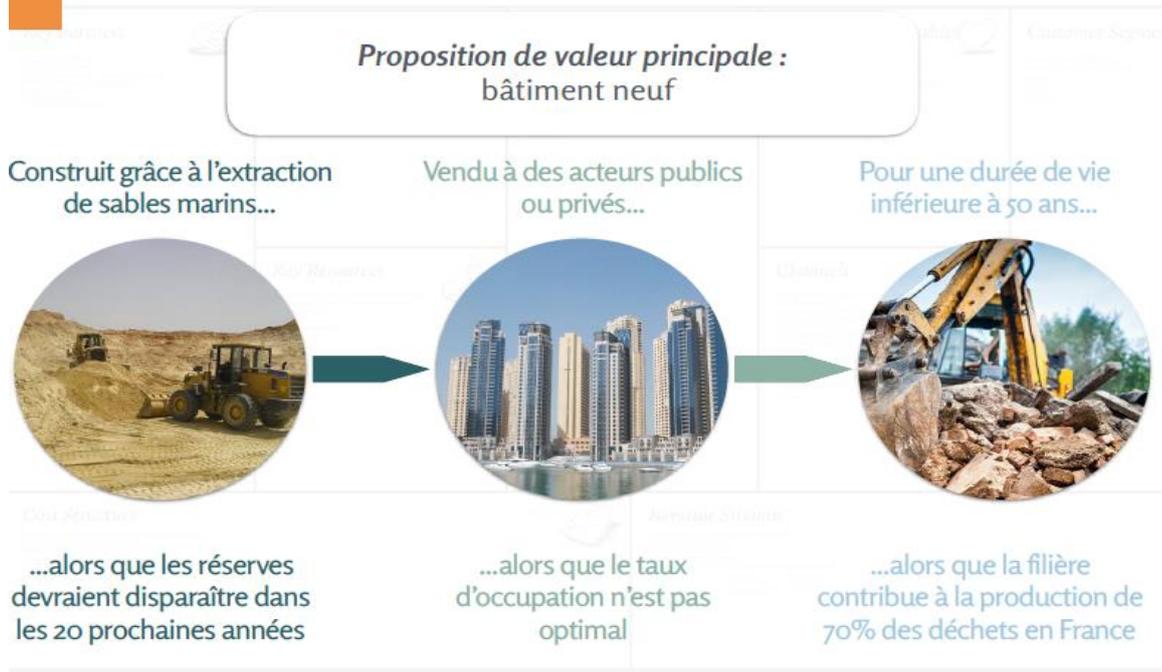
Qu'est-ce qu'un *business model* ?

« Un modèle économique (ou *business model*) décrit les principes selon lesquels une organisation crée, délivre et capture de la valeur. »

Alexander Osterwalder et Yves Pigneur auteurs et entrepreneurs, créateurs du *Business Model Canvas*

Aujourd'hui, la proposition de valeur repose sur des ressources finies et une source unique de revenus.

L'exemple de la filière bâtiment

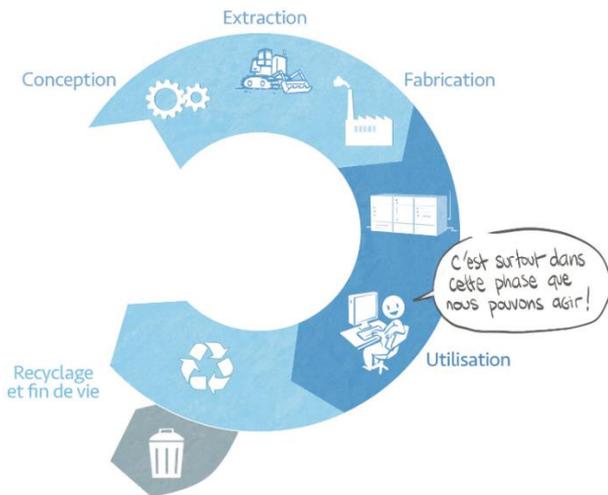


Les déchets générés pendant l'extraction, la fabrication, l'usage et la fin de vie ne sont pas pris en compte et représentent une réelle perte de valeur.

DIGITAL RESPONSABLE

ET si on concevait autrement nos communications digitales?

① TIC & IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



② TIC & ÉCO-COMMUNICANT

L'idée, c'est d'éviter la consommation énergétique inutile des serveurs!

Par exemple, on peut :

- Réduire le nombre de mails envoyés
- Nettoyer plus souvent le Cloud et nos boîtes mails
- Être plus précis dans nos recherches Web...



③ SITE INTERNET & BLOG

J'aimerais qu'on prévoit un hébergement vert...



④ PUBLICITÉ DIGITALE

L'important c'est que notre pub soit pertinente. Originale et sympa à regarder!

